

CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

REUNION du 17 DECEMBRE 2020

Convocation en date du : 12/12/2020

Date d'affichage de la convocation : 12/12/2020

Date d'affichage du Procès-Verbal : 19/12/2020

L'an deux mille vingt, le dix sept décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, se sont réunis à la Salle des Fêtes de Dompierre les Ormes sous la présidence de Mme Géraldine AURAY, Maire

Présents :

MM. Guillaume BOUCHOT, André CHARNAY, Jean-Yves COURTOIS, Frédéric DEBUS, Michel DESROCHES, Emmanuel FENEON, Bernard LITAUDON, Philippe PROST, Marcel RENON
Mmes Géraldine AURAY, Séverine DEBIEMME, Elisabeth MARTINOT, Véronique VIAL

Absentes-excuses : Mme Marie BURILLER a donné procuration à M. André CHARNAY

Mme Emilie GIRAUD DEBROSSE a donné procuration à M. Emmanuel FENEON

M. Emmanuel FENEON a été élu secrétaire de séance.

M. Marcel RENON souhaite apporter la modification suivante sur le point n) du compte-rendu : Les travaux sont subventionnés à hauteur de 70 % par l'Agence de l'Eau et de 10 % par le SYDRO.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

1°) Location Crédit Agricole - Délibération n° 2020/12/01

Mme le Maire rappelle la demande de la société SELVANS pour la location du local de l'ancien Crédit Agricole.

Le loyer mensuel pour ce local est proposé à 500,00 € H.T.

Le Conseil Municipal,

- accepte la location à la société SELVANS de l'ancien local du Crédit Agricole pour un montant mensuel de 500,00 € H.T. à compter du 1^{er} janvier 2021,
- autorise Mme le Maire à signer le bail de location et tout document relatif à ce dossier.

2°) Agrandissement et rénovation de la salle des fêtes - Délibération n° 2020/12/02

Mme le Maire rappelle qu'un projet d'agrandissement et de rénovation de la salle des fêtes avait été évoqué.

M. Philippe Prost présente une étude du projet qu'il a réalisé, le montant des travaux s'élèverait à 2 854 000,00 € H.T.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de lancer ces travaux d'agrandissement et de rénovation et demander dans un 1er temps une subvention au titre de l'Appel à Projet 2021.

Elle indique également qu'il serait opportunt de lancer dès à present un avis d'appel à candidature pour la mission de maîtrise d'oeuvre.

Le montant de la TVA sera financé par un prêt relais sur 2 ans dans l'attente du remboursement du FCTVA.

Le plan de financement se décomposerait comme suit :

Coût global de l'opération :	2 854 000,00 € H.T.
Subvention appel à projet :	25 000,00 €
Subvention DSIL	2 258 084,80 €
Financement propre :	570 915,20 €

Le Conseil Municipal,

- décide de lancer le projet d'agrandissement et de rénovation de la salle des fêtes pour un montant estimatif de 2 854 000,00 € H.T.,

- sollicite une subvention à hauteur de 25 % sur un plafond maximal de 100 000 € auprès du Conseil Départemental de Saône et Loire au titre de l'appel à projet 2021,

- accepte le plan de financement suivant :

Coût global de l'opération :	2 854 000,00 € H.T.
Subvention appel à projet :	25 000,00 €
Subvention DSIL	2 258 084,80 €
Financement propre :	570 915,20 €

- autorise Mme le Maire à lancer l'appel à candidature pour la maîtrise d'œuvre,

- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ces travaux d'aménagement,

- dit que ces travaux seront inscrits au budget de l'année concernée.

3°) Vente de terrains

- Ex-terrain Baligand - Délibération n° 2020/12/03

Mme le Maire informe le Conseil Municipal, que par mail en date du 19 novembre dernier, M. Baptiste Noly et Mme Maryline Charnay indiquaient qu'ils souhaitaient se porter acquéreurs du terrain communal situé Route de Frouges cadastré section A n° 1666 d'une superficie de 998 m².

Mme le Maire rappelle que le prix de ce terrain avait, par délibération en date du 28 septembre dernier, été fixé à 37 000 € et précise que ce terrain n'est pas viabilisé.

Le Conseil Municipal,

- accepte la vente du terrain cadastré section n° 1666 d'une superficie de 998 m² à M. Baptiste NOLY et Mme Maryline CHARNAY au prix de 37 000 €,

- dit que les frais d'acte notarié seront à la charge des acquéreurs,
- charge le Notaire des acquéreurs de la rédaction des documents relatifs à la vente de ce terrain,
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier avec faculté de déléguer.

- Lotissement la Palissade - Délibération n° 2020/12/04

Mme le Maire indique qu'il serait opportun de fixer le prix des terrains du Lotissement de la Palissade.

M. Frédéric Debus fait une présentation du coût total des travaux afin de fixer le prix de vente des terrains. Après analyse, il est proposé les prix suivants :

	Superficie	Prix
Lot 1	950 m ²	32 000 €
Lot 2	880 m ²	34 000 €
Lot 3	1 030 m ²	41 000 €
Lot 4	1 020 m ²	40 000 €
Lot 5	770 m ²	30 000 €
Lot 6	1 070 m ²	42 000 €

Le Conseil Municipal :

- valide les tarifs des terrains comme suit :

	Superficie	Prix
Lot 1	950 m ²	32 000 €
Lot 2	880 m ²	34 000 €
Lot 3	1 030 m ²	41 000 €
Lot 4	1 020 m ²	40 000 €
Lot 5	770 m ²	30 000 €
Lot 6	1 070 m ²	42 000 €

- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à la vente de ces terrains.

M. Philippe Prost précise que ces 6 terrains sont entièrement viabilisés.

- Terrain Cimetière - Délibération n° 2020/12/05

Mme le Maire rappelle que le terrain communal cadastré Section AB n° 556 d'une superficie de 1 028 m² situé à côté du cimetière est toujours disponible à la vente.

Aucun prix n'avait été fixé par délibération.

Ce terrain est proposé au prix de 35 000 €

Le Conseil Municipal,

- décide de fixer le prix du terrain cadastré Section AB n° 556 d'une superficie de 1 028 m² au prix de 35 000 €,
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette vente de terrain.

- Terrain Mme Chermette - Annulation de la délibération 2020/10/02 - Délibération n° 2020/12/06

Mme le Maire indique que la délibération n° 2020/10/02 du 15/10/2020 relative à l'acquisition d'une partie de terrain fait référence à M. Chermette alors que la parcelle appartient à Mme Chermette seul. Cette délibération est donc erronée, il convient donc de l'annuler. Une nouvelle délibération doit être prise et est formulée comme suit :

Mme le Maire indique qu'afin de faciliter l'accès au terrain Baligand, il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'une partie du terrain du propriétaire riverain, Mme Chermette, cadastré section A n° 1148.

Cette acquisition, avec l'accord du propriétaire, se ferait à l'euro symbolique, à charge pour la Commune de régler les frais d'acte notarié. Cette parcelle sera reclassée dans le domaine public de la Commune. Le bornage de cette emprise a été réalisé par le cabinet MONIN, Géomètre.

Le Conseil Municipal,

- accepte l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section A n° 1148 d'une contenance de 5 m² appartenant à Mme Chermette à l'euro symbolique,
- valide la modification parcellaire établie par le cabinet MONIN, Géomètre, ainsi que le plan de division,
- dit que les frais d'acte notarié seront à la charge de la Commune,
- demande à Mme le Maire de prendre contact avec le notaire qui sera chargé de la rédaction de l'acte notarié,
- décide le reclassement et l'intégration de cette parcelle dans le domaine public,
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

4°) Rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS)

Mme le Maire donne connaissance du rapport sur le prix et la qualité du service public transmis par le Syndicat des Eaux du Brionnais.

Le Conseil Municipal en prend acte.

5°) Formation des Elus

M. Frédéric Debus donne lecture d'une circulaire préfectorale concernant les nouvelles modalités relatives à la formation des Elus. En effet, pour améliorer la formation des élus locaux, a été créé par l'article 15 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, un droit à la formation (DIF), dispositif distinct de la formation des élus financés par les Collectivités Territoriales.

Le décret n° 2020-942 du 29 juillet 2020 modifiant ce dispositif a pour objet la fixation du coût horaire maximal des frais pédagogiques exposés au titre du droit individuel à la formation et a également pour objet de permettre aux élus municipaux de mobiliser leurs droits au titre du DIF dès le début du mandat.

Cependant, une ordonnance sera publiée en début d'année 2021 pour une réforme globale des dispositifs des élus. A suivre.

6°) Lignes Directrices de Gestion (LDG)

M. Frédéric Debus indique que, suite aux différents mails du Centre de Gestion, il convient de mettre en place les Lignes Directrices de Gestion de la Commune.

En effet, la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 prévoit que les collectivités et établissements publics territoriaux établissent des lignes directrices de gestion qui comprennent un volet sur la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et un volet sur la promotion et la valorisation des parcours professionnels.

Ces LDG seront établies par l'Autorité Territoriale et transmises au Comité Technique du Centre de Gestion pour avis. Elles seront ensuite validées par arrêté municipal.

7°) Rapport audit du Centre de Gestion

M. Frédéric Debus fait un compte-rendu de l'audit réalisé par le Centre de Gestion sur la pratique salariale de la Commune.

Cette 1^{ère} phase d'audit concernait le RIFSSEP, la NBI (nouvelle bonification indiciaire) et les heures supplémentaires.

Il apparaît que certaines dispositions réglementaires ne sont pas respectées aux niveaux des délibérations. Ce sujet sera plus approfondi en début d'année 2021 avec d'éventuelles corrections à apporter.

8°) Questions diverses

a) Travaux Local ancien Crédit Agricole

Les travaux ont très bien avancé, le plâtrier, le plombier et le maçon ont terminé les travaux.

La société de nettoyage Gelin doit intervenir le 04 janvier prochain pour un ménage de fond.

Mme le Maire remercie la commission bâtiments pour le suivi des travaux et plus particulièrement M. Philippe Prost pour avoir fait respecter le planning très serré et encadré tous les intervenants.

b) SPANC

M. Michel DESROCHES fait un compte-rendu de la réunion du SPANC du 07 décembre 2020 :

- budget déficitaire cette année
- changement de cartographie avec un emprunt sur 3 ans
- lancement d'une consultation risques statutaires des agents territoriaux
- modification du délégué à La Chapelle du Mont de France
- adhésion de 2 nouvelles communes Blanot et Donzy le Pertuis. Une modification statutaire devra être validée par chaque commune

c) SIRTOM

M. Michel DESROCHES indique qu'il a participé à une réunion du SIRTOM le 15 décembre dernier.

Il a récupéré les fascicules à distribuer avec le bulletin municipal.

Points évoqués :

- pose d'équipements photovoltaïques sur les bâtiments du SIRTOM
- SITREVAL : création de 4 commissions auxquelles les élus peuvent participer

- partenariat travail Service pour pallier les absences des rippers
- assurances risques statutaires des agents
- attribution prime COVID
- modification délégués Saint Ythaire et Lournand

Il est soulevé le problème des bacs de collecte des ordures ménagères sur le parking de la salle des fêtes. L'espace est insuffisant pour que tous les bacs soient accessibles.

d) Terrains de tennis

Des devis ont été sollicités pour la réfection d'un des terrains de tennis, avec option herbe synthétique et prestation d'entretien. Une proposition est d'ores et déjà parvenue en Mairie. Le devis s'élève à 30 000 € H.T.

D'autres propositions nous parviendront en début d'année prochaine.

M. Lenoir a sollicité la Municipalité pour un projet de skatepark à Dompierre. Il propose de l'installer à la place d'un des terrains de tennis. Le Conseil Municipal décide de réfléchir sur l'opportunité d'un tel projet et notamment de savoir s'il existe un réel besoin.

e) Signalétique touristique

Mme le Maire demande à la Commission Tourisme de voir avec la Commission Commerces pour établir une liste de panneaux signalétiques et de se rapprocher des acteurs économiques de la Commune pour coller au plus près de leur besoin.

f) Colis de Noël

Mme le Maire indique que les colis de Noël ont été distribués.

Elle donne connaissance des remerciements de personnes bénéficiaires des bons d'achat.

g) Site internet

M. Emmanuel Fénéon fait une projection écran du futur site internet de la Commune.

Ce site est pratiquement terminé, reste quelques informations à voir.

h) Déneigement

M. Marcel Renon indique qu'il ne réalise plus le déneigement de la Commune, ses enfants ne souhaitent pas le faire non plus. Il a contacté M. Balland qui se dit prêt à effectuer ce travail.

Ce déneigement s'effectue en commun avec les agents municipaux.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le jeudi 21 janvier 2021 à 20 h 00.

Réunion du Bureau Municipal : le vendredi 15 janvier 2021 à 9 h 00

Fin de séance : 23 h 10